



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E132068

VALABLE JUSQU'AU 13/01/2027

ÉDITÉ LE

16/04/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/2007

Forme juridique : SARL

Capital : 4 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC ST NAZAIRE 500 333 091

Siret : 500 333 091 00022

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5424716

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 4133759204

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 4133759204

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : ACPE-ALZAN

63 AVENUE DES SPORTS  
44410 HERBIGNAC

Téléphone : 02 44 73 96 87

Portable : 06 14 70 91 65

Fax :

Site Internet : <http://www.acpe-salledebains.fr/>

E-mail : [acpe.herbignac@club.fr](mailto:acpe.herbignac@club.fr)

Responsabilité légale :

BERNARD SYLVAIN GÉRANT / MARTINEZ THIERRY GÉRANT / RAIMBAUD NICOLAS GÉRANT

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	13/12/2023
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	06/11/2024
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	08/04/2026

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	13/04/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	08/04/2026

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.